



Nombre de conseillers	56
En exercice	56
Présents	42
Votants par procuration	14
Absents	25
Total des votes	51

7.1

L'an deux mille vingt cinq, le sept avril 2025 à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 25 mars 2025 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de M. Francis COUREL

ELUS PRESENTS :

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. BOUCHER, M. BISSON, M. BOUET, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. BARRE, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, M. DUTILLOY, Mme ROSA, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, Mme MONLON, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. CHEVREAU, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, M. MORDANT, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. VETEL, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, Mme BOURNISIEN, Mme MONTIER, Mme QUEVAL, M. FOU COURT, M. BESSARD, M. LEMBOUCHER

ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :

MME DA SILVA A M.BESSARD, MME ROULAND A M.BISSON, MME GILBERT A M.FOU COURT, MME DEFLUBE A M. BOUET, M. DUMESNIL A M. LEMBOUCHER, MME DUONG A M. LAMY, MME DUVAL A MME ROSA, M. BURET A M. BEAUDOUIN, M. LEFRANCOIS A MME DUTILLOY, MME CABOT A M. AUBE, M. DUCLOS A M. CANTELOUP, MME QUESNEY A MME MONLON, MME BOQUET A MME QUEVAL, M BLAS A MME BOURNISIEN

SECRETAIRE DE SEANCE : M. DUTILLOY

N°DEL_0044_2025 Budget primitif 2025 - budget annexe "Budget à vocation économique"

Il est proposé au Conseil communautaire d'examiner le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 du budget annexe "Budget à vocation économique" de la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle, faisant suite au débat sur les orientations budgétaires, et son rapport, qui s'est tenu le 10 mars 2025.

Ce budget primitif est construit en fonction des dernières informations transmises par l'Etat, ou, à défaut, sur la base d'estimations sincères, prudentes et raisonnables au moment de sa préparation. Il sera amendé en cas de besoin en cours d'exercice par décisions modificatives, afin de tenir compte des ajustements nécessaires en recettes comme en dépenses.

Pour rappel, la loi NOTRe dans son article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retrace les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Le présent rapport et ses annexes répondent à cette obligation pour la Communauté de communes.

L'équilibre général du projet de budget primitif 2025 s'établit comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 454 955,15 € selon la répartition par chapitres suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	146 450,00		146 450,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	75 000,00		75 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	65 665,00	0,00	65 665,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	22 000,00	0,00	22 000,00
67	Charges spécifiques (9)	16 899,74	0,00	16 899,74
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	5 000,00	123 940,41	128 940,41
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		331 014,74	123 940,41	454 955,15

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	1 000,00		1 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	63 000,00		63 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	145 050,00	0,00	145 050,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	40 418,00	40 418,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		209 050,00	40 418,00	249 468,00
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				205 487,15
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				454 955,15

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 699 568,26 € restes à réaliser inclus selon la répartition par chapitres suivante :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	40 418,00	40 418,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	85 000,00	0,00	85 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	350,00	0,00	350,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	211 429,76	211 429,76
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	329 390,85	0,00	329 390,85
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	32 979,65	0,00	32 979,65
Dépenses d'investissement – Total		447 720,50	251 847,76	699 568,26

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	200 000,00	0,00	200 000,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	211 429,76	211 429,76
28	Amortissement des immobilisations		123 940,41	123 940,41
Recettes d'investissement – Total		200 000,00	335 370,17	535 370,17
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				164 198,09
				+
R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT				0,00
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				699 568,26

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2, L. 5217-10-6, relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

VU la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants,

VU la délibération du 10 mars 2025 relative au débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2025,

VU la délibération relative à l'adoption du compte de gestion, en date du 7 avril 2025,

VU la délibération relative à l'approbation du compte administratif du budget principal et des budgets annexe de Pont-Audemer pour l'exercice 2025 en date du 7 avril 2025,

VU la délibération relative à l'affectation des résultats du budget principal et des budgets annexes de Pont-Audemer pour l'exercice 2025 en date du 7 avril 2025,

VU les délibérations du 7 avril 2025 fixant les taux de fiscalité directe locale pour 2025,

VU l'instruction budgétaire M57 ;

CONSIDÉRANT l'avis de la commission des finances du 24 mars 2025 ;

Le Conseil Communautaire décide,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

D'ADOPTER le budget primitif 2025 annexe "Budget à vocation économique" de la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle, tel qu'exposé ci-avant, et conformément au document budgétaire joint en annexe à la présente délibération.

DE VOTER le budget primitif 2025 annexe "Budget à vocation économique" de la manière suivante :

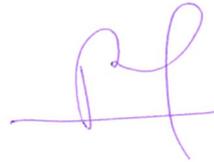
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement sans opération
- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

DE DÉCIDER d'appliquer la fongibilité de crédits conformément à la nomenclature comptable M57.

D'AUTORISER le Président de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le Président informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

D'APPROUVER le report anticipé des résultats prévisionnels et des restes à réaliser de l'exercice 2025 au budget primitif de l'exercice 2025 du budget annexe "Budget à vocation économique" de la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle.

Pont-Audemer, le 7 avril 2025
le Président
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure



Francis COUREL